



**Conseil économique
et social**

Distr.
PROVISOIRE

E/1996/SR.22
1er août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 22e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le mercredi 3 juillet 1996, à 10 heures

Président : M. HENZE (Allemagne) (Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite)

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et également être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence du Président, M. Henze (Allemagne)
Vice-président, prend la Présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite) (E/1996/4 et Corr.1, E/1996/18 et Add.1)

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite) (E/1996/61)

M. JIN Yongjian (Secrétaire général adjoint aux services d'appui et de gestion pour le développement) note que, malgré des changements remarquables dans les domaines du développement économique, du commerce mondial et de la technologie, la pauvreté reste un fléau partout dans le monde. La première étape de l'élaboration de politiques, plans et stratégies de réduction de la pauvreté consiste à reconnaître qu'il s'agit d'un problème complexe et multidimensionnel qui exige une approche multisectorielle, y compris le renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition qui doivent être dotés des moyens de mettre en oeuvre efficacement les programmes de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre des efforts qu'il fait pour soutenir l'action des pays en développement, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement fournit aux pays sortant d'un conflit des conseils techniques afin de les aider dans leurs activités de reconstruction et de redressement. Il contribue à l'atténuation de la pauvreté dans les groupes marginalisés des zones rurales grâce à une variété de programmes multisectoriels de développement rural intégré dans des domaines comme l'agriculture, le développement des infrastructures, la santé, l'enseignement et le développement communautaire au niveau des villages. Il a mis au point une méthode distincte pour tirer le plus grand parti possible de la participation des bénéficiaires à la prise de décision et à la gestion de ces activités et ses programmes tiennent compte des liens existants entre la pauvreté et l'environnement afin de s'appuyer sur des approches opérationnelles visant à remédier aux problèmes immédiats de survie tout en pesant les conséquences à long terme de la pauvreté sur l'environnement. Le Département a aussi fourni aux gouvernements une assistance technique en vue d'améliorer la situation socio-économique des femmes au moyen de projets destinés à développer leur capacité de générer des revenus ainsi que leurs compétences en matière de gestion et en matière technologique.

Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement met au point un cadre opérationnel afin de participer activement à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi qu'à l'Initiative spéciale du système des

Nations Unies pour l'Afrique. En Tanzanie, il a aidé le gouvernement à formuler un programme de formation afin de faire prendre davantage conscience aux planificateurs économiques des effets sociaux probables des politiques d'ajustement structurel. Les plans et stratégies de lutte contre la pauvreté doivent toutefois avoir des ramifications jusqu'au niveau local et des interactions institutionnelles doivent être établies entre le niveau macro-économique et le niveau micro-économique. De fait, les activités d'aide au développement ne peuvent réussir en l'absence d'un "partenariat" véritable entre la formulation des politiques et la mise en oeuvre au niveau local.

Mme REBONG (Philippines) considère que l'établissement des équipes spéciales interorganisations constitue un pas important vers le renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods dans la lutte contre la pauvreté. Il faudrait aussi assurer une coordination entre les équipes spéciales et les organes intergouvernementaux et les Etats membres en général. Par exemple, des rapports sur les activités et décisions des équipes spéciales pourraient être fournis aux délégations et le Conseil devrait avoir la possibilité de les examiner avec le Secrétariat avant que des instructions ne soient données aux représentants des Nations Unies sur le terrain. Enfin, cette interaction renforcerait la coordination entre les organisations des Nations Unies et les autorités gouvernementales compétentes.

En ce qui concerne le paragraphe 70 du rapport du Secrétaire général (E/1996/61) touchant la nécessité de mettre au point plusieurs indicateurs, Mme Rebong note que l'Equipe spéciale interorganisations a été chargée d'identifier des indicateurs permettant de mesurer les progrès dans la mise en oeuvre des recommandations des récentes conférences mondiales et dans la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales. Il serait utile de savoir quelle méthodologie sera utilisée pour la mise au point de ces indicateurs et dans quelle mesure le processus intergouvernemental y participera. Dans son programme de réforme sociale, le Gouvernement philippin a mis en évidence 33 indicateurs correspondant à 10 besoins de base et les équipes spéciales pourront peut-être tenir compte de l'expérience des Philippines dans le cadre de leurs travaux.

Pour ce qui est de la référence faite au paragraphe 128 du rapport à la nécessité "d'étroites consultations entre le Bureau du Conseil et les présidents des commissions techniques", la délégation philippine croit comprendre que participeront à ces consultations l'ensemble des membres du Conseil et pas simplement son Bureau.

Elle se félicite des déclarations faites par certains représentants de pays développés qui, à l'instar des pays en développement, sont préoccupés par la diminution du niveau des ressources consacrées aux activités de développement. Un niveau suffisant de ressources est indispensable pour assurer

véritablement le suivi des conférences mondiales et la délégation des Philippines espère que le Conseil consacrera suffisamment de temps à l'examen de cette question.

M. ABDELLATIF (Egypte) convient de manière générale que le système des Nations Unies doit intensifier ses efforts pour appuyer les programmes d'élimination de la pauvreté mis en oeuvre à l'initiative des gouvernements, mais il importe de se souvenir que les besoins des différents pays varient en fonction de leur structure économique et que l'environnement économique international influe sur la capacité des Etats de faire face à la pauvreté et aux questions connexes de croissance économique et d'investissement.

Le Secrétaire général aurait dû mentionner dans son rapport E/1996/61 l'ampleur du problème et des efforts faits pour y remédier. Cela aurait permis de se rendre mieux compte de l'importance de la coordination des activités menées dans ce domaine. Les modalités d'action des divers organismes au niveau des pays étant très diverses, il faudrait aussi envisager dans le cadre de l'effort de coordination de les harmoniser.

Pour ce qui est des recommandations contenues dans les paragraphes 66 à 70 du rapport, davantage de précisions auraient dû être données sur l'incidence de la baisse de l'aide au développement sur la capacité des institutions de développement de lutter contre la pauvreté. Tout en souscrivant au principe énoncé au paragraphe 66 selon lequel c'est aux gouvernements qu'il incombe en premier lieu de mettre en oeuvre les stratégies d'élimination de la pauvreté, M. Abdellatif souligne que le paragraphe 67 ne fait pas mention des mesures qui doivent être prises face à un fort recul des ressources pouvant être consacrées au développement. De fait, il n'est absolument pas fait mention de l'incidence de la baisse des ressources sur les activités d'élimination de la pauvreté. Le paragraphe 72 aurait dû dire plus précisément que c'est aux gouvernements bénéficiaires qu'il appartient en premier lieu de formuler la note de stratégie de pays. De même, en ce qui concerne le paragraphe 79, la délégation égyptienne estime que c'est à chaque gouvernement de prendre des décisions concernant la complémentarité entre les documents-cadres de politique économique et la note de stratégie de pays.

Malgré ces commentaires, la délégation égyptienne espère que le rapport contribuera à éliminer les chevauchements, afin de canaliser l'appui et les ressources nécessaires pour progresser sur la voie de cet objectif vital qu'est l'élimination de la pauvreté.

M. SCHORI (Suède) souligne qu'en raison de l'inégalité de la distribution des ressources, la majeure partie de la population du monde s'enfonce de plus en plus dans la pauvreté et dans la souffrance, alors que dans le même temps les riches ne cessent de s'enrichir. La pauvreté est l'ennemi de la paix, une menace pour la démocratie et un obstacle au développement.

Les méthodes utilisées par la communauté internationale pour combattre la pauvreté doivent être revues en permanence et affinées grâce à des analyses des différentes situations de pauvreté et des divers facteurs externes et internes qui les expliquent. La large participation des femmes et des hommes concernés aux programmes d'élimination de la pauvreté améliore aussi l'efficacité et la durabilité des initiatives de développement et, dans le même temps, favorise la démocratie. Il ne saurait y avoir de réduction durable de la pauvreté sans un renforcement de l'autonomie des pauvres.

Pour ce qui est de la coordination des efforts d'élimination de la pauvreté, il faut que s'instaure un dialogue plus actif entre les pays partenaires, les planificateurs du développement, les responsables des décisions et les populations concernées.

Enfin, la pauvreté ne peut être combattue qu'avec l'aide d'une société civile forte. Il est donc impératif d'encourager les organisations locales, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et les droits de l'homme afin de renforcer la société civile.

Les femmes, qui représentent les deux tiers des personnes vivant dans une extrême pauvreté, ont un rôle particulièrement important à jouer dans l'élimination de la pauvreté. Les efforts qui sont déployés pour favoriser l'égalité entre les sexes revêtent donc une importance vitale pour le développement social, économique et politique.

L'un des obstacles à une action efficace réside dans le caractère fragmenté des activités menées par le système des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, en particulier au niveau des pays. En fait, les gouvernements ont parfois en face d'eux pas moins de quinze à vingt organismes des Nations Unies, qui suivent souvent des directions différentes et qui parfois même sont en concurrence pour l'obtention de ressources. Des modifications fondamentales des structures et des modalités d'organisation sont donc requises pour assurer une plus grande cohérence du système.

Le Conseil, pour sa part, doit renforcer sa capacité de tracer les grandes orientations de la coopération pour le développement. Les efforts d'amélioration de la coordination au niveau des pays se poursuivent, mais le système des coordonnateurs résidents, les notes de stratégie de pays et l'approche-programme sont autant d'éléments qui doivent être encore renforcés. A cet égard, les commissions techniques ont un rôle important à jouer pour favoriser la coordination au sein du système des Nations Unies. Certaines de ces commissions ont présenté des programmes pluriannuels pour leurs travaux futurs. C'est au Conseil, toutefois, qu'il appartient de répartir clairement les tâches entre elles et de coordonner leurs programmes pluriannuels afin de réduire les chevauchements et d'accroître leur efficacité.

Si ce sont les gouvernements qui sont responsables au premier chef des activités d'élimination de la pauvreté, un soutien international venant des sources traditionnelles et de sources nouvelles est aussi de toute évidence nécessaire. La Suède, pour sa part, continuera d'assumer sa part de responsabilité dans l'aide au développement. M. Schori se félicite que la communauté européenne ait réaffirmée précédemment son attachement à l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement. Il faut, toutefois, que les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies déclarent leur attachement à cet objectif et s'efforcent de l'atteindre le plus rapidement possible.

Mme SIBAL [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] rappelle que plus d'un million d'êtres humains vivent dans des conditions d'extrême dénuement dans les pays développés et dans les pays en développement. Conformément à sa volonté clairement exprimée de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Année internationale de l'élimination de la pauvreté, l'UNESCO a mis à la disposition des Etats Membres son expertise technique dans la formulation de stratégies, politiques et programmes de lutte contre la pauvreté et dans la promotion d'un développement humain durable. Elle contribuera aussi activement à la campagne lancée pour susciter une plus grande prise de conscience de la nécessité de combattre la pauvreté et l'exclusion, en diffusant des documents et en participant à des débats, en coopération avec les médias, les organisations non gouvernementales, les municipalités et les établissements d'enseignement secondaire.

Plus généralement, et conformément aux recommandations contenues dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, l'UNESCO prévoit de tirer parti des capacités et connaissances locales des universités nationales pour analyser et évaluer l'état des connaissances sur la pauvreté dans les différents pays, facilitant ainsi la formulation de propositions de projets pour présentation à des sources de financement extérieures.

L'UNESCO estime que la pauvreté est une terrible injustice et que ce n'est pas en faisant la charité qu'on l'éliminera mais en donnant aux pauvres les moyens de leur autonomie. Le mandat de l'Organisation couvre non seulement l'éducation, mais aussi les sciences sociales et naturelles et la culture, et elle a axé son action sur les groupes défavorisés, comme les pays les moins avancés, les populations indigènes, les femmes, les jeunes des zones rurales, les handicapés et les personnes âgées. Elle a aussi contribué à renforcer les capacités et a apporté son soutien à la réalisation d'analyses des causes profondes de la pauvreté dans des milieux culturels et sociaux particuliers.

Sa stratégie d'élimination de la pauvreté parmi les femmes rurales a été fondée sur le principe du renforcement du rôle des femmes dans la société. Compte tenu de la féminisation de la pauvreté, l'UNESCO espère encourager une

pleine utilisation des capacités nationales dans le domaine de la planification du développement afin de rendre moins vulnérables les femmes travaillant dans le secteur informel. En Afrique, par exemple, un projet spécial sur les femmes et l'offre et l'utilisation des ressources en eau est mis en oeuvre.

L'UNESCO est profondément consciente du fait que si l'humanité a utilisé ses richesses et son savoir pour explorer l'espace et aller dans la lune, elle n'a pas su les utiliser pour faire disparaître la pauvreté et les ghettos. C'est cette prise de conscience qui détermine ses activités opérationnelles.

M. HAMDAN (Liban) considère que la pauvreté est l'une des principales causes des souffrances des enfants, qu'elle conduit à la multiplication des actes de violence, à des violations des droits de l'homme, à la dégradation de l'environnement, à la surpopulation et à la décadence urbaine. Une action concertée contre la pauvreté exige la création d'un mécanisme mondial qui tiendrait compte des plans sectoriels convenus lors des récentes grandes Conférences.

Si les équipes spéciales interorganisations mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (E/1996/61) ont un rôle important à jouer dans l'élimination de la pauvreté, un mécanisme global de coordination est nécessaire pour aider la communauté internationale à mettre au point un plan d'action multilatéral qui étayerait les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté devraient mettre en avant le lien existant entre l'action en faveur de la pauvreté et l'action en faveur de la paix et reconnaître l'incidence négative qu'a sur les pays d'origine l'émigration due à la pauvreté. La libéralisation économique revêt un rôle vital à long terme pour la croissance économique et le développement, mais pour que les pauvres ne fassent pas les frais d'un développement induit par le secteur privé, il faut que les organisations internationales, les gouvernements et les organisations non gouvernementales coopèrent. Toute aussi importante est la coordination avec les organismes s'occupant du transfert de technologie et de la propriété intellectuelle.

Les autorités libanaises ont déjà travaillé en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales dans le cadre de programmes et de stratégies de reconstruction faisant participer les femmes à la lutte contre la pauvreté. Dans une optique à long terme, ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes de la pauvreté que ces stratégies pourront réussir.

M. DJABBARY (Observateur de la République islamique d'Iran) estime que les conférences mondiales tenues récemment ont nettement fait apparaître la nécessité de coopérer au niveau international pour combattre la pauvreté. La communauté internationale devrait traiter cette question de façon intégrée et globale et conformément aux besoins et priorités des différents pays en

développement. La pauvreté doit être combattue en investissant dans la production alimentaire, la santé, l'éducation, les ressources humaines, l'emploi productif et l'infrastructure et en encourageant une croissance économique durable. Pour assurer une réaction plus positive des institutions financières multilatérales face aux défis et aux opportunités de la coopération, il faut revoir les fonctions et les mandats de ces institutions au sein du système des Nations Unies. Toutefois, la coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ne devrait pas nuire au caractère universel, volontaire, neutre et multilatéral des ressources financières dont le système des Nations Unies dispose dans le domaine du développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général ne dit pas combien il est vital que soient instaurées au niveau international des conditions propices aux activités de développement des pays en développement. La délégation égyptienne souscrit, toutefois, pleinement à l'idée selon laquelle les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent être adaptées aux conditions existant dans les différents pays et que ceux-ci sont responsables au premier chef de l'élaboration de leur propre stratégie à cet égard. Tous les efforts d'élimination de la pauvreté devraient être conçus en fonction des priorités et des objectifs de développement du gouvernement concerné. Il est aussi de plus en plus urgent d'accroître sensiblement les apports de ressources financières et d'harmoniser les efforts et les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

Les équipes spéciales devraient être utilisées non seulement pour coordonner l'assistance au niveau des pays mais aussi pour fournir de façon concertée des conseils sur les activités économiques et sociales, conformément au mandat du Conseil économique et social.

L'établissement de conditions économiques propices est un objectif qui ne peut être dissocié des perspectives commerciales, du transfert de technologie, des ressources financières et d'autres questions importantes. En outre, les activités menées par les diverses commissions et organisations dans le domaine de la pauvreté doivent être coordonnées afin d'éviter des efforts inutiles et assurer un traitement identique de tous les aspects du problème.

M. GUBAREVICH (Biélorus) remarque que du fait de l'ampleur même de la tâche que représente l'élimination de la pauvreté, il est nécessaire que le système des Nations Unies prenne d'autres mesures systématiques pour accroître l'efficacité du travail de ses structures institutionnelles et harmoniser leurs activités, évitant ainsi les doubles emplois. Le Gouvernement du Biélorus convient que le système de coordonnateurs résidents doit jouer un rôle pivot au niveau des pays et que les gouvernements nationaux doivent garder la maîtrise des programmes d'élimination de la pauvreté. La coopération dans le domaine économique et social entre les organismes des Nations Unies et les institutions

du système de Bretton Woods est un élément déterminant de la lutte contre la pauvreté. Les programmes du Conseil et de ses commissions techniques doivent être renforcés en mobilisant des financements suffisants, lesquels doivent en outre être réguliers et prévisibles. De plus, le Conseil devrait assurer une plus grande coordination des travaux de ses commissions techniques et éliminer les chevauchements. La délégation du Bélarus convient aussi de la nécessité d'intégrer de façon plus efficace une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté. Le Conseil devrait appuyer tout particulièrement les travaux de la Commission du développement social, de la Commission de la condition de la femme et de la Commission du développement durable.

Pour la mise en oeuvre de ses politiques économiques et sociales ayant pour objet l'élimination de la pauvreté, le système des Nations Unies devrait tenir davantage compte des besoins et problèmes spécifiques des économies en transition. Pour le Bélarus, qui a engagé un programme de réformes radicales dans le domaine économique et social et qui a souffert des suites de la catastrophe de Tchernobyl, la pauvreté est un phénomène relativement nouveau. L'existence de facteurs particuliers à chaque pays exige une nouvelle approche des activités menées pour éliminer la pauvreté.

M. KOBAYASHI (Japon) note que le rapport du Secrétaire général dresse un tableau précis de la façon dont les commissions techniques du Conseil économique et social et les autres organismes intergouvernementaux devraient harmoniser et coordonner leurs activités dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. La pauvreté est un problème sous-jacent à tous les thèmes des récentes conférences internationales et son élimination est un objectif pour la réalisation duquel le Conseil doit fournir des orientations claires à ses commissions techniques et aux organes intergouvernementaux compétents, tout en établissant dans le même temps un cadre pour la répartition des tâches entre eux. La coordination et l'harmonisation permettront de supprimer les activités qui font double emploi dans le suivi et la mise en oeuvre des résultats des conférences internationales.

Les efforts de lutte contre la pauvreté doivent couvrir un large spectre et encourager non seulement la croissance économique mais aussi le développement et la justice sociale. En ce qui concerne la coordination du soutien du système des Nations Unies et les ressources disponibles pour la réalisation des plans et programmes nationaux d'élimination de la pauvreté, la délégation japonaise souscrit aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général car elles sont compatibles avec la nouvelle stratégie de développement dont le Japon s'est fait l'avocat dans de nombreuses enceintes. Toutefois il ne saurait y avoir une totale coordination entre les donateurs de l'aide au développement s'il n'y a pas aussi une coordination entre les organismes d'aide multilatéraux

et les donateurs bilatéraux qui fournissent une part importante des ressources pour le développement. En outre, la coopération pour le développement est d'autant plus efficace que l'aide au développement est conjuguée avec des activités du secteur privé comme l'investissement et les échanges. Le rôle important joué par les organisations non gouvernementales devrait aussi être pris en compte. Tous ces éléments, de même que la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, sont des maillons essentiels d'une approche intégrée.

La délégation japonaise estime que le meilleur moyen de faire de ces idées une réalité est de formuler des programmes ou projets modèles auxquels tous les organismes s'occupant des activités de développement seraient invités à participer.

En ce qui concerne la féminisation croissante de la pauvreté et les efforts faits par le système des Nations Unies pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes d'élimination de la pauvreté, le Gouvernement japonais est persuadé que des mesures précises doivent être prises pour faire en sorte que les femmes soient les bénéficiaires privilégiées de l'aide au développement. La participation des femmes à la formulation et à la mise en oeuvre de tous les programmes et politiques visant à éliminer la pauvreté doit aussi être encouragée. Le Conseil économique et social, en coopération avec la Commission de la condition de la femme, doit mettre au point un système pour suivre et évaluer d'urgence la prise en compte des problèmes d'égalité entre les sexes.

Afin de pouvoir suivre les résultats obtenus par le système des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il appartient au Conseil d'assurer l'harmonisation et la coordination des ordres du jour et programmes des commissions techniques en faisant en sorte que l'examen au niveau intergouvernemental des questions intéressant la lutte contre la pauvreté soit réalisé de façon intégré. Chaque commission technique devrait envisager la pauvreté du point de vue de son domaine d'intérêt principal, ce qui permettrait de traiter sous différents angles les différents problèmes. Les résultats d'une telle approche pourraient être partagés entre les commissions.

M. POWELL (Programme alimentaire mondial) fait observer que la faim n'est pas simplement un symptôme de la pauvreté, mais qu'elle en est aussi une des causes, car un être humain qui a faim ne peut pas produire et concurrencer quelqu'un de bien nourri. La reconnaissance de deux données fondamentales, à savoir que la faim entraîne la pauvreté et que la plupart des êtres humains qui ont faim sont des femmes, a été à l'origine de la réévaluation par le Programme alimentaire mondial (PAM) des modalités selon lesquelles il cible son aide alimentaire.

Le PAM doit acheminer une plus grande partie de son aide par l'intermédiaire des femmes et doit veiller à donner à celles-ci le contrôle de la gestion et de l'allocation des ressources. Lorsque sont mis en oeuvre avec succès des projets de développement concernant directement les femmes, l'ensemble de la communauté en bénéficie. Dans des situations d'urgence, comme celles du Rwanda ou de la Bosnie, la solution la plus facile est d'utiliser les structures du pouvoir communautaire existantes, lesquelles sont en général dominées par les hommes. Le PAM a refusé cette option car son expérience lui a montré que lorsqu'on cherchait à faire parvenir des denrées alimentaires directement chez les familles nécessiteuses, il était plus efficace de cibler l'action sur les femmes. Il demande instamment à son personnel sur le terrain et à ses partenaires dans le système des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales de suivre les nouvelles directives qui prônent la participation des femmes à l'évaluation des besoins d'aide alimentaire, à la distribution des denrées aux ménages et à la gestion et au suivi de la distribution dans son ensemble. Le PAM souhaite que les femmes soient amenées dès le départ à participer aux opérations d'urgence et aux projets d'aide alimentaire en faveur du développement. Il est aussi important de reconnaître que les femmes jouent un rôle capital pour panser les plaies ouvertes par les conflits au sein des Etats, car la paix a ses racines dans la famille, la santé et la nutrition. En outre, le PAM participe à des programmes en faveur de l'éducation et de l'alphabétisation des femmes.

Le PAM a participé sans réserve aux dispositifs actuels de coordination et a appuyé les projets de développement exécutés au niveau national. Cependant, il y a encore des domaines où la coordination et la coopération pourraient être améliorées. De manière générale, il y a une contradiction inhérente entre les projets "sûrs" comportant un minimum de risques et ayant une rentabilité économique et financière élevée et les activités menées auprès des personnes vivant dans une misère abjecte dans des zones éloignées et défavorisées. C'est donc une tâche difficile, mais impérative que de coordonner les efforts des divers partenaires, c'est-à-dire les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

M. CHUN (Observateur de la République de Corée) dit que, grâce au climat économique favorable aux pays en développement qui règne au début de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, ces pays ont aujourd'hui véritablement l'occasion de progresser vers l'élimination de la pauvreté avec l'aide de la communauté internationale. Dans cette optique, le système des Nations Unies devrait continuer d'oeuvrer avec les gouvernements pour formuler les notes de stratégies de pays et les documents-cadres de politique économique et devrait aussi redonner un nouvel élan au rôle du

coordonnateur résident. Tout en appuyant la création de nouveaux mécanismes pour assurer une réponse plus concertée aux besoins des pays bénéficiaires, comme il est proposé dans la section I du rapport du Secrétaire général, M. Chun estime que l'organisation de ces mécanismes ne doit pas toutefois absorber des ressources destinées aux activités d'élimination de la pauvreté.

Au niveau intergouvernemental, le Conseil doit être le principal forum de discussion des problèmes rencontrés dans la lutte contre la pauvreté, jouant un rôle central dans l'harmonisation des travaux des commissions techniques afin d'éviter les chevauchements et d'assurer une approche intégrée. A cet égard, les commissions techniques doivent axer leur réflexion sur les questions qui relèvent de leur domaine de compétence, en participant aux réunions organisées sur des problèmes spécifiques dans le cadre du suivi concerté des conférences.

En cherchant à encourager une nette répartition des tâches, tout en reconnaissant la contribution des différentes approches à la lutte contre la pauvreté, le système des nations Unies pourrait contribuer de façon déterminante à relever le défi que représente l'élimination de la pauvreté au cours de la prochaine décennie.

M. GALVEZ (Chili) estime que la question de la lutte contre la pauvreté se situe au premier rang des préoccupations nationales et internationales et que les résultats obtenus dans ce domaine permettront de déterminer la mesure dans laquelle le système des Nations Unies aura réussi à se revitaliser. Le Conseil a donc une responsabilité particulière dans la promotion de la coordination des activités dans cette optique, surtout au niveau national.

En renforçant l'appui apporté aux stratégies nationales d'élimination de la pauvreté par l'intermédiaire du système de coordonnateurs résidents et en améliorant la coordination avec les institutions à tous les niveaux, l'Organisation des Nations Unies a montré qu'elle était déterminée à engager une action concrète et pratique pour résoudre les problèmes soulevés lors des récentes grandes conférences. Pourtant, on ne pourra pas faire grand chose si l'on ne dispose pas de ressources suffisantes. Le Conseil devrait donc lancer à la communauté des donateurs un appel en faveur de l'augmentation des apports de ressources.

La communauté internationale devrait faire un effort tout particulier pour aider les pays les moins avancés d'Afrique dans le cadre de l'Initiative spéciale; il est tout aussi important que soit intégrée dans toutes les initiatives en faveur du développement et dans tous les programmes d'élimination de la pauvreté qui seront lancés à l'avenir une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes.

Compte tenu des récentes réformes de la Commission du développement social et de l'importance des travaux que cette Commission réalise dans le domaine de

l'élimination de la pauvreté, M. Galvez demande instamment que davantage de représentants à haut niveau participent à ses sessions.

Les commissions techniques devraient se concentrer sur les principales questions relevant de leur domaine de compétence lorsqu'elles se penchent sur le problème de la pauvreté. En outre, du fait de la féminisation croissante de la pauvreté, il importe d'appuyer les efforts faits par la Commission de la condition de la femme pour intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les travaux des autres commissions. La Commission de statistique a aussi un travail important à réaliser dans ce contexte.

L'objectif principal de la coordination des activités dans le domaine de l'élimination de la pauvreté doit être de favoriser un développement dont puissent directement tirer avantage les personnes dans le besoin.

La séance est levée à 12 h 15.